


<p>GCSMS "un chez soi d'abord Dijon Métropole"</p>	<p style="text-align: center;">PROFIL DE POSTE</p> <p style="text-align: center;">Coordonnateur de l'équipe pluridisciplinaire « Un chez soi d'abord Dijon Métropole » Jeunes</p>	
<p>Date de mise en application Février 2022</p>		

Les missions du dispositif des ACT « Un Chez-soi d'Abord » sont d'accompagner des personnes souffrant de troubles psychiatriques, ayant connu la rue, dans l'accès à un logement et dans leur parcours de rétablissement. Chaque membre de l'équipe pluridisciplinaire exerce ses missions dans le respect des valeurs du dispositif : pluridisciplinarité, co-décision, Réductions des Risques, accompagnement orienté « rétablissement » en se basant sur les forces, choix et espoirs des locataires.

Le coordonnateur est membre d'une équipe d'accompagnement à domicile et de suivi intensif qui offre une gamme de services de soins orientés vers le rétablissement et l'accès à la citoyenneté. Chaque membre de l'équipe met à contribution son expertise pour aider chaque locataire de manière individualisée à formuler et atteindre ses objectifs de rétablissement.

Les modalités d'organisation sont fondées sur l'aller-vers avec des visites à domicile hebdomadaires ritualisées effectuées en binôme sur le principe de la multiréférence.

Le coordinateur exerce ses missions dans le respect des valeurs du dispositif « un chez-soi d'abord ». Chacun des professionnels a une compétence métier : infirmier, médecin, travailleur social, médiateur de santé pair, etc ..., mais il doit assurer une fonction transversale d'accompagnement généraliste. Cet accompagnement est guidé par la personne elle-même et s'appuie sur son plan individuel de rétablissement. Les professionnels font des visites au domicile en binôme et lors de ces visites, ils ne sont pas là uniquement pour leur fonction « métier » ; au contraire, c'est bien en répondant, quel que soit leur métier, à la demande de la personne, que la relation s'instaure et qu'ils pourront plus aisément, dans un second temps, l'accompagner vers le soin par exemple.

1. DENOMINATION DU POSTE

Grade : Cadre socio-éducatif ou points de coordination

Fonction : Coordonnateur de l'équipe pluridisciplinaire « un chez soi d'abord » Jeunes

2. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

- Décret n°2016-1940 du 28 décembre 2016 relatif aux dispositifs d'appartements de coordination thérapeutique « un chez soi d'abord »
- Cahier des charges national du dispositif ACT « un chez soi d'abord » juin 2017
- Guide national de déploiement du dispositif « un chez soi d'abord » juin 2018
- Cahier des charges expérimentation « un chez soi d'abord » Jeunes mars 2019
- Cahier des charges expérimentation territoriale « un chez soi d'abord » Jeunes Dijon métropole décembre 2021

3. MISSIONS PRINCIPALES

Le cadre coordonnateur exerce ses missions dans le respect des principes de gouvernance spécifiques au projet «un chez soi d'abord», définies dans le cahier des charges national de la manière suivante :

<p>GCSMS "un chez soi d'abord Dijon Metropole"</p>	<p>PROFIL DE POSTE</p> <p>Coordonnateur de l'équipe pluridisciplinaire « Un chez soi d'abord Dijon Métropole » Jeunes</p>	
<p>Date de mise en application Février 2022</p>		

- horizontalité dans les processus de décision valorisant les démarches collaboratives avec l'ensemble des parties prenantes, dont les membres de l'équipe et les personnes accueillies
- fluidité dans les circuits de décision afin de permettre une réactivité dans la gestion du service
- mutualisation des compétences, afin de favoriser la transmission des pratiques innovantes

Le cadre coordonnateur de l'équipe « un chez soi d'abord » exerce sous l'autorité du Directeur et en collaboration avec le cadre coordonnateur du dispositif « un chez soi d'abord » classique.

Il coordonne les fonctions de gestion des ressources humaines, logistiques, d'accompagnement, d'insertion dans le logement et de qualité des soins .

Il participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet expérimental et des projets individualisés des locataires dans le respect des valeurs et principes du cahier des charges.

Il s'appuie sur le réseau national des sites « un chez soi d'abord » et sur la DIHAL pour contribuer à l'échange de pratiques et favoriser les projets communs, les immersions, les formations...

Les missions principales du poste concernent les domaines suivants :

- L'organisation du fonctionnement de l'équipe sur les principes d'horizontalité et de co-décision
- La mise en place d'un logement et d'un accompagnement personnalisé pour les jeunes accueillis
- la gestion et l'animation des ressources humaines en lien avec les employeurs du GCSMS
- la gestion des ressources logistiques (accompagnement et GLA) dans le respect du budget
- l'évaluation de la qualité des activités, le suivi des indicateurs et la communauté de pratique

4. ACTIVITES PRINCIPALES

A) Organisation du fonctionnement de l'équipe pluridisciplinaire

- Dans le cadre des principes définis par le projet, il :
 - recrute avec le Directeur et le GCSMS les membres de l'équipe pluridisciplinaire
 - planifie et organise le fonctionnement de l'équipe afin d'atteindre les objectifs définis par le projet,
 - organise le planning de travail et des tâches de l'équipe en fonction de l'amplitude d'ouverture du service, suit la mise en œuvre, réévalue et réajuste
 - co-organise la permanence téléphonique
 - co-organise les réunions d'équipe et les outils nécessaires au partage des informations
 - organise l'intégration et l'accompagnement de tous les membres de l'équipe : immersions, tuilages...
 - formalise et finalise toutes les règles et procédures nécessaires au bon fonctionnement des visites, des accompagnements, des insertions dans les logements
 - coordonne et pilote la mise en œuvre, les décisions stratégiques déterminées par le projet sur les volets accompagnement et GLA

<p>GCSMS "un chez soi d'abord Dijon Métropole"</p>	<p>PROFIL DE POSTE</p> <p>Coordonnateur de l'équipe pluridisciplinaire « Un chez soi d'abord Dijon Métropole » Jeunes</p>	
<p>Date de mise en application Février 2022</p>		

- organise les conditions de participation des locataires à la vie de la structure
- contribue au bon fonctionnement de la commission et du processus d'inclusion des personnes
- organise les conditions d'accompagnement ESPER des personnes accueillies et des familles
- veille à la qualité des prestations fournies par les membres de l'équipe (accueil, accompagnement, soins, gestion des ruptures de parcours)
- veille au respect des droits des personnes et de leurs familles
- veille à donner les moyens matériels et humains nécessaires à la réalisation des objectifs de la structure

B) Gestion et animation des ressources humaines


- Gère l'équipe en veillant à ce que les ressources et horaires soient en adéquation avec les besoins.
- Assure la gestion des équipes au quotidien : plannings des temps de travail, absences, périodes de repos et congés dans le respect de la législation et intégration des données dans les outils de gestion du temps de travail en lien avec les employeurs du GCSMS.
- Supervise et évalue le bon fonctionnement de l'équipe.
- Assure les rencontres individuelles et les entretiens professionnels des membres de l'équipe.
- Coordonne l'élaboration des modules et dispensation des formations nécessaires aux membres de l'équipe.

C) Gestion des ressources logistiques

- Organise l'installation dans des locaux provisoires puis définitifs.
- Organise l'acquisition et l'installation des équipements nécessaires (voitures, téléphones, ordinateurs, équipements bureaux et salles de réunions, etc).
- Coordonne les processus logistiques pour donner tous les moyens nécessaires au bon fonctionnement et s'assure du suivi comptable
- Participe au suivi budgétaire et à l'analyse des comptes
- Veille au bon fonctionnement de l'équipe mobile et à la sécurité des biens et des personnes.

D) Evaluation de la qualité des activités, suivi des indicateurs

- Assure le suivi des données conformément au guide national (chapitre évaluation) et au cahier des charges expérimental UCSD Jeunes.
- Coordonne l'installation des outils nécessaires au suivi des indicateurs (logiciels HOPE et GLA).
- Veille au respect des bonnes pratiques d'accompagnement et de rétablissement.
- Veille au respect des règles d'éthique et des droits des personnes accompagnées.

<p>GCSMS "un chez soi d'abord Dijon Metropole"</p>	<p>PROFIL DE POSTE</p> <p>Coordonnateur de l'équipe pluridisciplinaire « Un chez soi d'abord Dijon Métropole » Jeunes</p>	
<p>Date de mise en application Février 2022</p>		

- Prépare, coordonne et suit le processus d'évaluation notamment pour le rapport d'activité annuel et l'évaluation de l'expérimentation.
- Favorise l'amélioration continue de la qualité dans le service : droits et information du patient, organisation de l'accompagnement des personnes

5. EXIGENCES DU POSTE

5.1. Diplôme souhaité

diplôme niveau 2 (CAFERUIS) ou expérience d'encadrement, de gestion de projet

5.2. Expérience requise

Expérience de cadre dans une ou diverses structures sociales ou médico-sociales en lien avec les missions du dispositif d'ACT « un chez soi d'abord » (exclusion, addiction, psychiatrie, pair-aidance...)


6. COMPETENCES REQUISES

6.1. Aptitudes professionnelles

- Capacité à animer une équipe
- Sens de l'organisation
- Capacité de décision et de co-décision avec l'équipe
- Disponibilité, capacité d'écoute et empathie
- Médiation des conflits individuels et collectifs
- Aisance relationnelle
- Sens de l'éthique
- Disponibilité

6.2 Compétences techniques

- Management et animation d'équipe
- Droit social applicable aux structures médico-sociales
- Organisation et gestion des ressources humaines
- Gestion matérielle et logistique nécessaire aux besoins du service
- Maîtrise des outils informatiques
- Conduite du changement de pratique
- Connaissance des problématiques liées au public accueilli ou accompagné par la structure
- Capacité à développer et entretenir des partenariats

<p>GCSMS "un chez soi d'abord Dijon Metropole"</p>	<p>PROFIL DE POSTE</p> <p>Coordonnateur de l'équipe pluridisciplinaire « Un chez soi d'abord Dijon Métropole » Jeunes</p>	
<p>Date de mise en application Février 2022</p>		

- Maîtrise des procédés d'évaluation des activités et de la qualité des prestations d'une structure sociale/médico-sociale

6.3 Conditions d'embauche

- CDI dans le cadre de la CCN 66 ou mise à disposition d'un employeur du GCSMS : rémunération selon diplôme et expériences
- Obligation vaccinale COVID 19, Permis B
- Plein temps sur rythme 35 h / semaine sur 5 jours par semaine
- Horaire d'une journée 9h à 12h30 puis de 13h30 à 17h.
- Permanence téléphonique (7j/7, 24h/24h) en rotation avec l'équipe (rémunération au forfait/nuit).
- Participation au transport, à la mutuelle, accès au CSE